Solidarité
Emploi
Service

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2025

Aube en Champagne
LE DÉPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Opération soutenue par l'État

Cofinancé par l'Union européenne

SOLIDARITE EMPLOI SERVICE

1 rue Jean Jacques Rousseau -
10800 ST JULIEN LES VILLAS

03.25.49.78.95

conctact@solidarite-emploi-service.fr

SIRET : 379 25 35 11 00024

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL

a. Mission d'insertion toujours au cœur de nos actions
b. Des chantiers dynamiques et engagés
c. Décision difficile mais nécessaire
d. Une situation financière sous surveillance
e. Une gouvernance en évolution
f. Perspectives 2026
g. Remerciements

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOLIDARITE EMPLOI SERVICE EN 2025

a. E.T.P en 2025
b. Organigramme Hiérarchique au 31/12/2025

II. ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

a. Nombre d'heures effectuées
b. Provenance géographique des salariés mis à disposition

III. CHANTIER D'INSERTION

a. Chantier bâtiment : Point global sur le chantier
b. Chantier couture : Point global sur le chantier
c. Chantier environnement : Point global sur le chantier
d. Chantier environnement 2 : Point global sur le chantier
e. Nos objectifs 2025

RAPPORT FINANCIER

a. Réalisé Association Global
b. Réalisé Association Intermédiaire
c. Réalisé Chantiers d'Insertions

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

a. Mission
b. Bilan
c. Compte de résultat
d. Annexe des comptes annuels

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2025

COMPOSITION DU BUREAU AU 31/12/2025

COMPOSITION DE L'EQUIPE PERMANENTE A AUJOURD'HUI

Présences à l'Assemblée Générale du 11 juin 2025

Membres présents :

- M. ROCIPON Julien, Président de SOLIDARITE EMPLOI SERVICE, SAINT JULIEN LES VILLAS
- M. VIART Jean Michel, Chargé de Mission
- M. JOLY Thierry, Vice-Président, SAINT JULIEN LES VILLAS
- Mme SAANOUNI Fathia, Vice-Présidente, BREVIANDES
- Mme TOMTALA, Marie Hélène, Membre, BREVIANDES
- M. LALLEMENT Claude, Président d'honneur, BREVIANDES
- Mme REMIGIUS Marie Christine, Vice-Président, ST GERMAIN
- M. GUNDALL Philippe, Chargé de mission, BUCHERES

Membres excusés et représentés :

- M. DUSACQ Maxime, Chargé de mission, ST GERMAIN
- Mme DUPUIS Véronique, Présidente d'honneur, BREVIANDES pouvoir donné à Mme SAANOUNI Fathia
- Mme LEVAIN – LAURENCEAU Nadège, Vice-Président, ROSIERES PRES TROYES pouvoir donné à Mme SAANOUNI Fathia
- Mme BROQUET Chantal, Vice-Présidente, BUCHERES pouvoir donné à M. GUNDALL Philippe

Membres absents et non représentés :

- Mme GILET Marie Catherine, Membre, ST JULIEN LES VILLAS
- M. BLASCO Thierry, Maire - Chargée de Mission, BREVIANDES
- M. RAYMOND Arnaud, MAIRE - Chargé de mission, ROSIERES PRES TROYES
- M. AUGIZEAU Rolande, Membre, ROSIERES PRES TROYES
- Mme FUHL Monique, Membre, ROSIERES PRES TROYES
- M. VOGENSTALH Romain, Membre, ST GERMAIN
- Mme BAGUET Chantal, Membre, ST GERMAIN
- Mme DOUINE Dominique, Membre, BUCHERES
- M. WAVRIN Jean Marie, Membre, BUCHERES

Personnes invitées :

- Mme VIENNE Cathy, Directrice,
- Mme BAULARD Gwendoline, Assistante RH

Lors de cette assemblée générale, **16 personnes** ont pu voter.

RAPPORT MORAL

Assemblée Générale de Solidarité Emploi Service (SES)

Mesdames, Messieurs les adhérents, administrateurs, partenaires, salariés et bénévoles,

L'année 2025 a été une année de transition, d'adaptation et de consolidation pour notre association Solidarité Emploi Service. Malgré un contexte économique et social parfois difficile, notre structure a poursuivi sa mission première : accompagner les personnes éloignées de l'emploi vers une insertion durable et favoriser leur retour à l'activité professionnelle.

Une mission d'insertion toujours au cœur de nos actions

Au cours de l'année 2025, notre association a accompagné 85 salariés en insertion au sein de nos Ateliers et Chantiers d'Insertion ainsi que 27 personnes au travers de notre activité d'Association Intermédiaire.

Les résultats obtenus démontrent l'engagement quotidien de nos équipes. Nous enregistrons 7 sorties positives, 3 sorties durables et 4 sorties de transition. Nous constatons également une progression significative du nombre de PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel), passant de 5 en 2024 à 33 en 2025. Cette évolution témoigne du renforcement de nos partenariats avec les entreprises et de notre volonté de rapprocher davantage les salariés du monde professionnel.

Des chantiers dynamiques et engagés

Le chantier Bâtiment a poursuivi son développement auprès des particuliers, des associations et des entreprises tout en réalisant plusieurs interventions pour la commune de Rosières-près-Troyes. La fidélisation de notre clientèle et le développement de nouveaux marchés constituent une véritable réussite.

Le chantier Environnement a poursuivi ses missions sur les communes de Rosières-près-Troyes, Bréviandes et Saint-Julien-les-Villas pour l'entretien des espaces publics, des cimetières et des voies vertes. L'intégration d'une nouvelle commune partenaire démontre la reconnaissance de la qualité du travail réalisé par nos équipes.

Le chantier Couture a connu une année particulièrement riche. Outre la poursuite des prestations réalisées pour notre principal client, Ellen, nous avons développé nos propres créations artisanales, permettant notre participation à plusieurs manifestations locales, notamment le marché de Noël et le salon des créateurs. La collaboration avec l'ESTAC autour d'un projet de création textile a également permis de mettre en valeur le savoir-faire de nos salariées. Enfin, la révision de notre grille tarifaire, attendue depuis plusieurs années, constitue une étape importante dans la pérennisation économique de cette activité.

Une décision difficile mais nécessaire

L'année 2025 a également été marquée par la fermeture du chantier Jardin Social. Cette décision n'a pas été prise à la légère. Face à l'absence de demandes suffisantes et à un déficit important représentant près de 49 700 € sur un déficit global de 50 820 €, le Conseil d'Administration a dû prendre ses responsabilités afin de préserver l'équilibre général de l'association.

Cette fermeture a malheureusement entraîné des conséquences humaines importantes, notamment la suppression de postes. Nous tenons à remercier les salariés concernés pour leur engagement au service de l'association.

Une situation financière sous surveillance

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat déficitaire de 50 820 €. Bien que cette situation soit principalement liée au chantier Jardin Social, elle nous rappelle la nécessité de poursuivre nos efforts de gestion, d'adaptation et de diversification de nos ressources.

Nous remercions l'ensemble de nos financeurs, notamment l'État, le Département de l'Aube, le Fonds Social Européen Plus (FSE+) ainsi que les collectivités territoriales qui nous accordent leur confiance et soutiennent nos actions au quotidien.

Une gouvernance en évolution

L'année 2025 a également connu un changement important de gouvernance avec la démission de Monsieur Julien Rocipon en juin 2025 et l'arrivée de Madame Ornella Zaccaria à la présidence en septembre 2025.

Nous remercions sincèrement les administrateurs pour leur implication constante dans la vie associative ainsi que l'ensemble des adhérents pour leur fidélité et leur soutien.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par plusieurs projets structurants :

- Le développement de nouvelles adhésions et de nouveaux partenariats ;
- La poursuite de la dynamique de retour à l'emploi et à la formation ;
- Le développement des formations SST et des actions de prévention en santé au travail ;
- Le déménagement du chantier Couture à Saint-Julien-les-Villas ;
- L'aménagement de nouveaux locaux pour cette activité ;
- L'acquisition d'une nouvelle remorque pour le chantier Bâtiment.

Ces projets doivent nous permettre de renforcer notre ancrage territorial, d'améliorer nos conditions de travail et de poursuivre notre mission sociale avec ambition.

Remerciements

Au nom du Conseil d'Administration, nous remercions chaleureusement :

- Les salariés permanents et les salariés en parcours d'insertion pour leur travail et leur engagement ;
- Les administrateurs bénévoles pour leur implication ;
- Les communes partenaires ;
- Les services de l'État ;
- Le Département de l'Aube ;
- Le Fonds Social Européen Plus ;
- Nos entreprises clientes et partenaires ;
- L'ensemble de nos adhérents qui contribuent à faire vivre notre association.

Ensemble, nous poursuivons notre engagement au service de l'insertion professionnelle et du développement de notre territoire.

Je vous remercie de votre confiance.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. SOLIDARITE EMPLOI SERVICE EN 2025

Au 31 Décembre 2025, l'association compte **7 salariés permanents**, nous avons eu 2 ***licenciements économiques*** *durant l'année après la fermeture du chantier Jardin Social.*

- Départ définitif de M. POTHERAT Thibault, encadrant Jardin Social en 07/2025 ;
- Départ définitif de Mme ESTEVEZ Cléa, Conseillère en Insertion Professionnelle en 10/2025 ;

A. LES ETP EN CHIFFRES SUR 3 ANS :

Les E.T.P. depuis 3 ans :

	2023	2024	2025
E.T.P. ACCORDE ACI	28,2	27	27
E.T.P. REALISES ACI	28,15	26,82	25,2
E.T.P. ACCORDE EN AI	6,5	6,5	5
E.T.P. REALISES	6,18	5,19	4,49

En 2025, nous pouvons constater que les Equivalents Temps Plein sur les Chaniers d'Insertion ne sont pas réalisés. Ceci s'explique par un seul point, la bourse au poste de 2025 qui a eu lieu en novembre nous a permis de récupérer 2 E.T.P., mais il est difficile d'effectuer cet écart en 2 mois, cela aurait signifié recruter 33 personnes dès le mois de novembre, ce qui est impossible.

ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE AU 31/12/2025

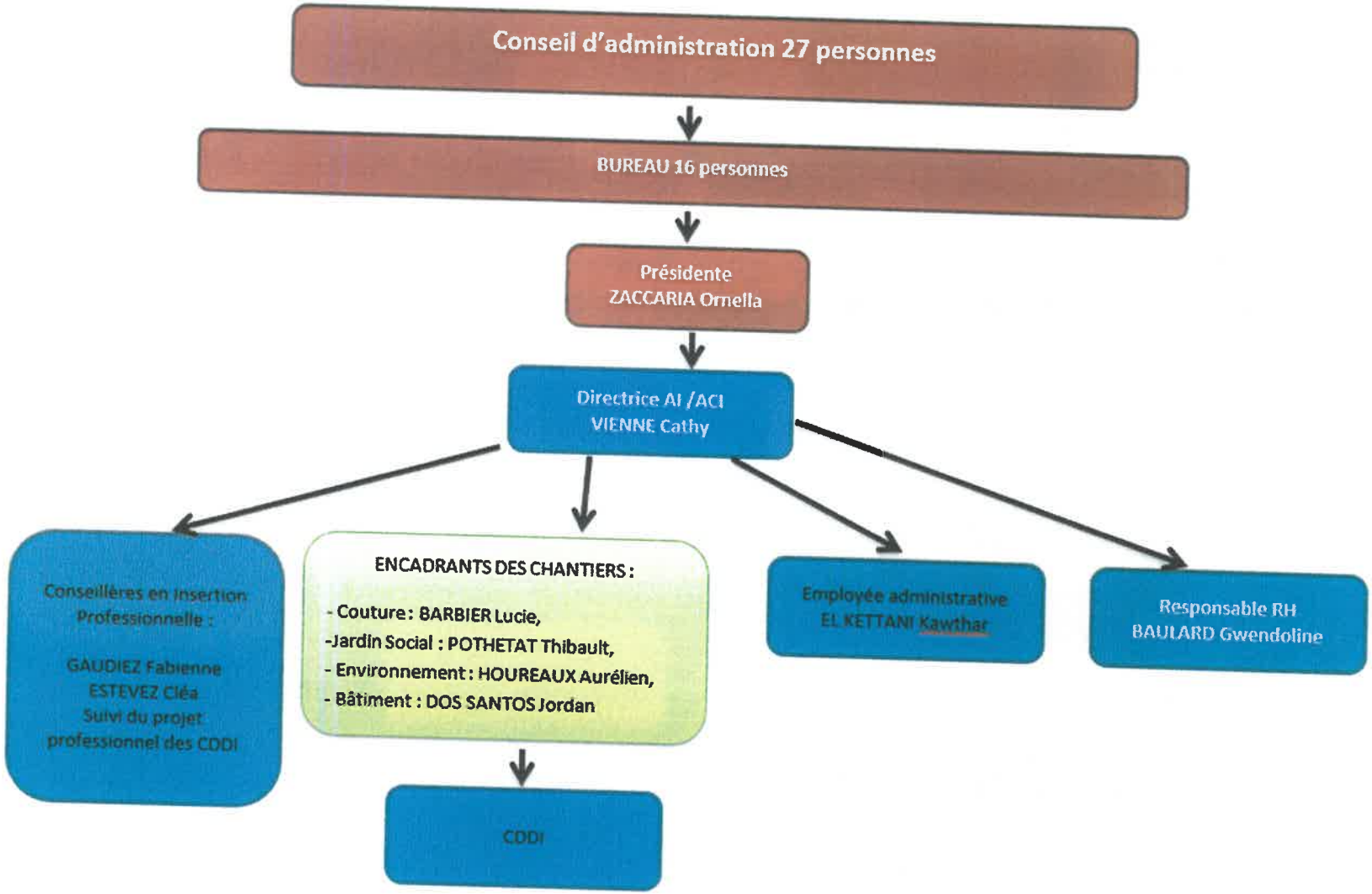

II. ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

L'Association Intermédiaire a réalisé **7212.13 heures en 2025**. Soit une baisse de l'activité de **13.84 %** par rapport à 2024. En voici le détail :

4 826.27 heures ont été réalisées en **ménage ou repassage**
→ Soit une **baisse de 1 617 heures**

2 370.92 heures ont été réalisées en **jardinage, bricolage ou manutention**
→ Soit une **hausse de 541 heures**

A. REPARTITION DES HEURES EFFECTUEES PAR COMMUNE ET NOMBRE D'UTILISATEURS CONCERNES :

Commune	Heures 2024	Nbres d'utilisateurs 2024	Pourcentage 2024	Heures 2025	Nbres d'utilisateurs 2025	Pourcentage 2025
Bréviandes	1 832.25	19	21.91 %	1658.34	14	23.04 %
Buchères	10.5	1	0.13 %	0	0	0 %
Rosières	932.14	16	11.15 %	920	17	12.78 %
St-André	1 065.42	17	12.73 %	546.25	18	7.59 %
St-Germain	180.75	7	2.16 %	148.5	5	2.06 %
St-Julien	4 138.58	70	49.48 %	3828.27	63	59.19 %
Autres	204.75	5	2.44 %	95.83	4	1.33 %
Soit au total	**8 363.39**	**135**	**100**	**7197.19**	**121**	**100**

B. PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES SALARIES DE L'AI :

Bréviandes	0	**St-André**	2
Buchères	0	**St-Germain**	0
Rosières	1	**St-Julien**	3
Autres	18		

Ce qui représente au total **25 employés** (6 hommes et 18 femmes) dont **6 bénéficiaires du RSA.** Sur ces 25 employés, 21 ont eu des missions régulières.

Vous pourrez remarquer la baisse d'E.T.P. entre 2024 et 2025 qui est du au départ de certains salariés qui arrivait à la fin de leur agrément et qui n'ont pas été remplacé car les clients ont préféré les prendre en CESU+.

Cette perte de client s'accentuera surement en 2026.

III. CHANTIERS D'INSERTION

Nous possédons au 31 décembre 2025, 3 chantiers d'insertions ayant accueillis 73 personnes d'une moyenne d'âge d'environ 32 ans.

Nos chantiers possèdent une mixité importante comme :

- Nous avons intégré 26 femmes et 47 hommes
- Nous avons eu 21 jeunes de – de 25 ans ; 40 personnes entre 26 et 40 ans et 12 personnes dont l'âge varie entre 40 et 60 ans
- 15 personnes n'ayant pas la nationalité Française et ne faisant pas partis de l'union Européenne ; 1 personne de l'Union Européenne.

A. CHANTIER BATIMENT

Le chantier bâtiment en 2024 a accueilli **24 personnes en CDDI** dont **13 entrées** et **18 sorties**.
Le chantier totalise **12 769 heures**, soit un nombre d'**ETP moyen de 7.02 par mois.**

1. VARIATIONS 2024 ET 2025

a) Les Equivalents Temps Plein

	2024	2025	Variation
Nbre d'Heures	12 769	11 430	-1 339
Nbre de personnes	24	25	1
Nbre entrées	13	14	1
Nbre de sorties	18	17	-1
Nbre d'ETP	7.02	6.28	-0,74

a) Les Bénéficiaires du RSA

	2024	2025
Nbre de R.S.A.	16	18
Nbre de non R.S.A.	8	7
Nbre Entrées de RSA	7	4
Nbre de sorties de RSA	11	4

Le nombre de salariés bénéficiaires du RSA augmente par rapport en 2024 car nous avons sélectionné les entrées en fonction des conventions avec l'Etat et le Département.

En 2025, nous avons observé **une augmentation du turnover**, suite aux fins d'agrément sur le chantier, il a fallu renouveler l'équipe.

B. CHANTIER COUTURE

Le chantier couture en 2024 a accueilli **23 personnes en CDDI**, dont **10 entrées** et **13 sorties.**
Le chantier totalise **15 552 heures**, soit un nombre d'**ETP moyen de 8.55 par mois.**

1. VARIATIONS 2024 ET 2025

a) Les Equivalents Temps Plein

	2024	2025	Variation
Nbre d'Heures	14384	15552	-210
Nbre de personnes	21	23	2
Nbre entrées	11	10	-1
Nbre de sorties	6	13	7
Nbre d'ETP	7.90	8.55	0.65

b) Les Bénéficiaires du RSA

	2024	2025
Nbre de R.S.A.	19	19
Nbre de non R.S.A.	2	4
Nbre Entrées de RSA	10	7
Nbre de sorties de RSA	5	12

Le nombres de salariés bénéficiaires du R.S.A. n'a pas changé du fait que le chantier s'est stabilisé dans ses effectifs. En 2025 nous avons connu une baisse de turn-over ce qui a permis à l'ensemble du personnel de pouvoir s'intégrer dans une équipe plus stable pour leur apporter une capacité du travail en équipe.

B. CHANTIER COUTURE

Le chantier couture en 2024 a accueilli **23 personnes en CDDI**, dont **10 entrées** et **13 sorties.**
Le chantier totalise **15 552 heures**, soit un nombre d'**ETP moyen de 8.55 par mois.**

1. VARIATIONS 2024 ET 2025

a) Les Equivalents Temps Plein

	2024	2025	Variation
Nbre d'Heures	14384	15552	-210
Nbre de personnes	21	23	2
Nbre entrées	11	10	-1
Nbre de sorties	6	13	7
Nbre d'ETP	7.90	8.55	0.65

b) Les Bénéficiaires du RSA

	2024	2025
Nbre de R.S.A.	19	19
Nbre de non R.S.A.	2	4
Nbre Entrées de RSA	10	7
Nbre de sorties de RSA	5	12

Le nombres de salariés bénéficiaires du R.S.A. n'a pas changé du fait que le chantier s'est stabilisé dans ses effectifs. En 2025 nous avons connu une baisse de turn-over ce qui a permis à l'ensemble du personnel de pouvoir s'intégrer dans une équipe plus stable pour leur apporter une capacité du travail en équipe.

C. CHANTIER ENVIRONNEMENT

Le chantier environnement en 2025 a accueilli **27 personnes en CDDI**, dont **17 entrées** et **13 sorties**.
Le chantier totalise **13 095 heures**, soit un nombre d'**ETP moyen de 7.20 par mois**.

1. VARIATIONS 2024 ET 2025

a) *Les Equivalents Temps Plein*

	2024	2025	Variation
Nbre d'Heures	9 453	13 095	3 642
Nbre de personnes	22	27	5
Nbre entrées	13	17	4
Nbre de sorties	14	13	-1
Nbre d'ETP	5.19	7.20	2.01

b) *Les Bénéficiaires du RSA*

	2024	2025
Nbre de R.S.A.	19	19
Nbre de non R.S.A.	3	8
Nbre Entrées de RSA	11	13
Nbre de sorties de RSA	13	8

Le nombres de salariés bénéficiaires du R.S.A. a été identique qu'en 2024, nous avons gardé une stabilité dans la demande des financeurs.

D. CHANTIER JARDIN SOCIAL

Le chantier environnement 2 en 2025 a accueilli **10 personnes en CDDI**, dont **4 entrées et 10 sorties**.
Le chantier totalise **5 779 heures**, soit un nombre d'**ETP moyen de 3.18 par mois.**

1. VARIATIONS 2024 ET 2025

a) Les Equivalents Temps Plein

	2024	2025	Variation
Nbre d'Heures	12 213	5 779	6 434
Nbre de personnes	24	10	-14
Nbre entrées	15	4	-11
Nbre de sorties	13	10	-3
Nbre d'ETP	6.71	3.18	-3.53

Le chantier a Environnement 2 a cessé son activité en octobre 2025, nous n'avons perdu aucun ETP, aucun salarié en CDDI n'a était licencié, ils ont été affectés directement sur le chantier environnement

b) Les Bénéficiaires du RSA

	2024	2025
Nbre de R.S.A.	17	7
Nbre de non R.S.A.	7	3
Nbre Entrées de RSA	8	4
Nbre de sorties de RSA	10	6

E. NOS OBJECTIFS SUR 2025

- Nous avons fait 70 recrutements :
  Les encadrants et les C.I.P, nous ont interpellés sur le fait que, lors des recrutements, peu de personnes se déplacent pour venir aux entretiens et quand les entretiens ne sont pas réguliers, les personnes sont déjà prises dans d'autres structures et ne sont plus disponibles.
  Après réflexion, nous avons décidé de faire les recrutements toutes les deux semaines sur chaque chantier afin d'augmenter nos E.T.P. sur les chantiers.

- 45 personnes embauchées en CDDI :
  Nous avons pu incorporer 45 personnes sur les chantiers ce qui donne une moyenne de 11.25 personnes par chantiers mais nous n'avons pas atteint nos objectifs de fin d'année.
  Comment cela fonctionne : en début d'année l'ASP nous établit une convention sur le nombre d'ETP

- 40 personnes ayant travaillées en 2024 sont restées chez nous en 2025
- 16 sorties positives
- 34 PMSMP

RAPPORT FINANCIER

LES POSTES BUDGETAIRES DE L'ASSOCIATION

Postes budgétaires	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
ACHATS			
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	54 379	47 315	56 506
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 124 329	1 068 339	1 027 785
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	46 481	97 691	61 392
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 225 189	1 213 345	1 145 683
PRODUITS			
GROUPE II : Autres Produits relatifs à l'exploitation	1 023 758	1 030 904	1 047 107
GROUPE III : Produits Financiers et Produits non encaissables	140 336	68 215	47 756
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 164 094	1 099 119	1 094 863
RESULAT	-61 095	-114 226	-50 820

En 2025, **le déficit diminue** et se compose comme suit :

- Sur l'Association Intermédiaire - 6 326.00 Euros
- Sur les Fonds Propres + 7 484.00 Euros
- Sur les Chantiers d'Insertion - 51 978.00 Euros

Dans les fonds propres, on retrouve les intérêts sur le livret que nous ne pouvons affecter à personne et les régularisations antérieurs au logiciel dont nous n'avons aucun détail de chantier.

Nous vous proposons de regarder ceci dans le détail en approfondissant chaque comptabilité analytique.

LES POSTES BUDGETAIRES DE L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

Postes budgétaires	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
ACHATS			
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	6 618	6 352	6 091
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	196 806	182 076	153 741
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	4 508	9 141	7 855
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	207 932	197 569	167 687
PRODUITS			
GROUPE II : Autres Produits relatifs à l'exploitation	189 521	169 604	161 361
GROUPE III : Produits Financiers et Produits non encaissables	1 406	1 830	0
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	190 927	171 434	161 361
RESULAT	-17 005	-26 135	-6 326

En 2025 le déficit diminue à -6 326 euros en 2025 contre - 26135 € en 2024, soit une variation de - 75.79 %. Nous maintenons les dépenses et la perte de client avec le changement des salariés.

LES POSTES BUDGETAIRES DES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTIONS

ACHATS			
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	47 761	40 963	50 413
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	924 074	886 263	874 043
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	33 322	88 504	53 536
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 005 157	1 015 730	977 992

PRODUITS			
GROUPE II : Autres Produits relatifs à l'exploitation	834 047	854 734	878 647
Dont financement A.S.P (ETAT)	423 294	416 050	459 293
Dont financement du département	169 967	288 118	263 433
Dont financement Prévisionnel Fond Social Européen	99 836	57 323	49 658
GROUPE III : Produits Financiers et Produits non encaissables	138 960	64 149	47 367
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	973 007	918 883	926 014

RESULAT	-32 150	-96 847	-51 978

Le résultat est déficitaire de 51 978 euros qui est dû au chantier « Jardin Social », qui en activités n'a généré aucune facturation client car aucune commande. La décision de fermer le chantier a été prise, ce qui a engendré 2 licenciements économique (1 Conseillère en Insertion Professionnel et 1 encadrant)

Nous avons repris provision pour 5 118.34 de la facture de 2023 de Saint Germain et de 37 390.79 euros pour la facture 2023 de Buchères. Ce qui régularise la situation sur notre chantier bâtiment. Seule la facture de Saint Germain est en attente de paiement.

La participation des communes cette année est de 33 849.00 Euros.
Nous avons pu faire diminuer cette participation grâce à une facturation qui a pu être faite sur des chantiers extérieurs.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU COMPTE

In Extenso
AUDIT

SOLIDARITE EMPLOI SERVICE
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
1 Rue Jacques Rousseau
10800 Saint-Julien-Les-Villas

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

IN EXTENSO AUDIT
Agence : Besançon
Siège social : 8 Place Hubert Mounier – 69002 LYON
SAS au capital de 38 112 euros
401 870 936 RCS LYON
Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Lyon
Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables de Lyon

In Extenso
AUDIT

SOLIDARITE EMPLOI SERVICE
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
1 Rue Jean Jacques Rousseau
10800 Saint-Julien-Les-Villas

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Solidarité Emploi Service,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solidarité Emploi Service relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Revue des subventions attribuées au cours de l'exercice
- Contrôle des prestations exécutées et facturées sur l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Besançon, le 27 mai 2026
Le commissaire aux comptes
Raphaël MONNOT
IN EXTENSO AUDIT

Signé par Raphael Monnot
Le 2 juin 2026

doc_ZLQE
tx_DPGdnK36ql4m

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
ANC 2022-06

Dossier : **001 - Solidarité Emploi Service**
Norme Fiscale

IN EXTENSO AUDIT
7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
25000 BESANÇON
RCS Lyon 401 870 936

En Euro
(Provisoire)

ACTIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025			Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	
Frais d'établissement - Total I	**117 014**	**117 014**		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, ...	2 004	2 004		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels et outillage	70 293	58 520	11 772	15 348
Autres immobilisations corporelles	88 813	85 192	3 622	4 905
Immobilisations financières				
Participations	2 744		2 744	2 744
Autres immobilisations financières	400		400	400
ACTIF IMMOBILISE - Total II	**164 254**	**145 716**	**18 538**	**23 397**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 286		1 286	1 286
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	222 126		222 126	133 074
Autres créances	43 936		43 936	161 252
Charges constatées d'avance	7 923		7 923	12 726
Disponibilités	164 279		164 279	95 430
ACTIF CIRCULANT - Total III	**439 550**		**439 550**	**403 768**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	**720 817**	**262 730**	**458 088**	**427 165**

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS
ANC 2022-06

V.24723

Dossier : **001 - Solidarité Emploi Service**
Norme Fiscale

IN EXTENSO AUDIT
7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
25000 BESANÇON
RCS Lyon 401 870 936

En Euro
(Provisoire)

PASSIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Report à nouveau	279 907	394 123
dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales	*279 907*	*394 123*
Excédent ou déficit de l'exercice	(50 820)	(114 216)
Situation nette (sous total)	**229 087**	**279 907**
Subventions d'investissement	4 918	4 918
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	**234 004**	**284 824**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	214	214
FONDS REPORTES ET DEDIES - Total II	**214**	**214**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	58 337	58 337
Provisions pour charges	7 853	7 853
PROVISIONS - Total III	**66 189**	**66 189**
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 995	14 670
Dettes fiscales et sociales	61 116	59 094
Autres dettes	81 569	630
DETTES - Total IV	**157 680**	**74 394**
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	**458 088**	**425 621**
(1) ACTIF - Fonds commercial : Dont droit au bail	0	0
(2) ACTIF - Immobilisations financières : Dont à moins d'un an (brut)	0	0
(3) ACTIF - Créances : Dont à plus d'un an (brut)	0	0
(4) PASSIF - Dettes : Dont à plus d'un an	0	0
Dont à moins d'un an	0	0
(5) PASSIF - Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0
(6) PASSIF - Dont emprunts participatifs	0	0

COMPTE DE RESULTAT
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS – ANC 2022-06

V.24908

Norme Fiscale
Dossier : **001 - Solidarité Emploi Service**

IN EXTENSO AUDIT
7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
25000 BESANÇON
RCS Lyon 401 870 936

En Euro
(Provisoire)

	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		2 400
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 079	4 306
Ventes de prestations de services	246 751	242 772
dont parrainages	*11 590*	*10 859*
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	780 347	771 155
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	47 367	65 979
Autres produits	18 931	10 280
Total I	**1 094 475**	**1 096 893**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	65	1 111
Achats de matières premières et autres approvisionnement	32 047	22 185
Autres achats et charges externes	80 185	70 173
Impôts, taxes et versements assimilés	1 817	(1 021)
Salaires	906 030	947 227
Cotisations sociales	116 365	117 937
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	8 716	51 965
Autres charges	460	3 339
Total II	**1 145 685**	**1 212 916**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**(51 210)**	**(116 023)**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	390	2 237
Total III	**390**	**2 237**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**390**	**2 237**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**(50 820)**	**(113 786)**
CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		430
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		**(430)**
Total des produits (I+III+V)	**1 094 865**	**1 099 130**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 145 685**	**1 213 346**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(50 820)**	**(114 216)**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	(6 000)	
TOTAL	**(6 000)**	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de biens	6 000	
TOTAL	**6 000**	

IN EXTENSO AUDIT
7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
25000 BESANÇON
RCS Lyon 401 870 936

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

MISE EN OEUVRE DU REGLEMENT n°2022-06 de l'ANC

La mise en œuvre du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue une évolution importante pour les associations et structures de l'économie sociale et solidaire soumises à l'établissement de comptes annuels. Applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ce règlement vise à améliorer la lisibilité, la transparence et l'harmonisation des documents comptables. Il entraîne notamment une refonte de la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, ainsi qu'une évolution du plan comptable applicable aux associations. Parmi les principales modifications figurent la suppression des transferts de charges, une nouvelle définition du résultat exceptionnel et l'adaptation des modèles comptables afin de faciliter la compréhension financière des structures par les partenaires, financeurs et organismes de contrôle. Sa mise en œuvre nécessite une adaptation des logiciels comptables, un travail de reclassement des comptes de l'exercice précédent ainsi qu'une mise à jour des procédures internes et des pratiques comptables de l'association.

IN EXTENSO AUDIT
7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
25000 BESANÇON
RCS Lyon 40[illegible]

Son champ d'application est plus large que celui du règlement CRC n° 99-01 (art.111-1). Il comporte les dispositions communes à l'ensemble des entités du secteur non lucratif et des dispositions particulières pour certaines entités. Le nouveau règlement s'appliquera obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, avec la possibilité d'une application anticipée à compter des exercices clos en 2019.

L'association a décidé d'appliquer le règlement n°2022-06 de l'ANC à compter de l'exercice 2025.

L'article 131-1 énonce que les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle, et certaines ressources ayant un caractère durable.

Les ressources propres mises à disposition de l'entité sont dorénavant les fonds propres sans droits de reprise.

Sa mise en œuvre n'a pas un impact significatif sur la présentation des comptes annuels eu égard à l'absence de fonds propres.

OBJET ET MISSIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association Solidarité Emploi Service est une association de réinsertion professionnelle.

L'association accueille, oriente, recrute des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi et les accompagne dans la reprise de cette activité ainsi que dans la réflexion d'un projet professionnel pérenne.
Les actions mises en œuvre s'appuient sur deux supports d'activité différents :
- une activité de mise à disposition de personnel auprès de particuliers, entreprises, associations ou collectivités pour des missions de ménage ou de jardinage, pour l'essentiel.
- la gestion de 3 chantiers d'insertion dans les domaines des espaces verts, du bâtiment et de la couture.

Le public accueilli au sein de nos différentes activités est majoritairement issu du bassin d'emploi relevant du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Les clients de l'activité de mise à disposition résident pour leur part sur l'une des 6 communes adhérentes que sont les villes de :
- Bréviandes,
- Buchères,
- Rosières-près-Troyes,
- Saint André Les Vergers,
- Saint-Germain,
- Saint-Julien-les-Villas.

IN EXTENSO AUDIT
7, rue Auguste Jouchoux - Parc Slava
25000 BESANÇON
RCS Lyon 401 870 936

Le chantier d'insertion « Environnement » entretient la voirie, les espaces naturels et les abords des communes de Saint-Julien-les-Villas, Bréviandes, Rosières Près Troyes et chez les particuliers ainsi que les entreprises.
Le chantier d'insertion « Bâtiment » intervient sur de l'aménagement, de la petite construction ou de la réhabilitation de biens communaux sur les communes de Saint-Julien-les-Villas, Bréviandes, Saint-Germain et Buchères, Rosières Près Troyes, chez les particuliers, associations et entreprises.
L'atelier de couture a pour principal donneur d'ordre le magasin Ellen et confectionne pour la boutique ou ses clients des objets textiles pour la décoration de la maison. A côté l'atelier créer des accessoires pour mettre à la vente lors de manifestation des communes, comme les marchés de noël.

Les salariés en insertion sont accompagnés dans leurs démarches d'ordre professionnel par une conseillère en insertion professionnelle.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association enregistre une baisse de son chiffre d'affaires relative à l'activité de mise à disposition de l'ordre de 5.34% par rapport à l'exercice 2024 soit un montant de 9 261.58 euros.
Le chantier Jardin Social a perdu son client principal, la commune de Saint André Les Vergers au 01 janvier 2024, aucune commune ne prend en charge ce chantier il a donc été décidé de fermer le chantier afin de diminuer la perte que cela occasionne sur nos fonds propres qui monte pour cette année à un déficit de 50 820 euros.

Le chantier couture augmente son déficit annuel de 506.96 € pour arriver cette année avec un résultat négatif de 27 873.64 €. La problématique du chantier est qu'il n'est pas visible et que les locaux font que nous n'autorisons pas les particuliers à s'y rendre.

Le chantier Bâtiment a généré cette année un profit de 25 241.77 Euros, suite à une reprise de provision de 42 509.13 € concernant le litige des factures de Buchères et Saint Germain de 2023, aussi nous avons du passer en perte d'environ 18 608 euros qui ont été accordé aux communes ayant utilisé le chantier sur l'année 2023.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Selon l'article 9-alinéa 2 bis, du Code de commerce, le montant des engagements de l'entreprise en matière de pension, de complément de retraite, est indiqué dans l'annexe. Par ailleurs, les entreprises peuvent décider d'inscrire au bilan sous forme de provision, le montant correspondant à tout ou partie de ces engagements. Toutefois, le C.N.C. (avis n° 97-06 du 18 juin 1997) s'est prononcé en faveur de la constitution d'une provision la considérant comme **méthode préférentielle**.

SUBVENTION CONVENTION ANNUELLE ACI ETAT

La convention annuelle ACI 0003100 stipule expressément dans son article 4 un montant de subvention de 454 703.97 € contre 420 633.76 € au titre de l'aide au poste correspondant à 25.20 ETP contre 26.82 ETP d'insertion en 2024.

L'aide modulée tient compte de différents indicateurs tels que le critère « efforts d'insertion » se traduisant par une augmentation du socle dans une fourchette de 0 à 10 %.
Le montant modulé de l'aide pris en compte au titre de l'année 2024 s'élève à 34815.30 euros.

SUBVENTION CONVENTION ANNUELLE ACI CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE

La convention pluriannuelle n° 010 010120 ACI 00031 00 stipule expressément dans son article 4-1 un montant de subvention de 191 163.03 € correspondant à 28 bénéficiaires du R.S.A. au titre de l'aide au poste contre 214 815.74 € en 2024 pour 32 bénéficiaires du RSA.

VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La valorisation des contributions volontaires effectuées à titre gratuit par des membres de l'association n'a aucune incidence sur le résultat mais a pour but de donner une image fidèle des activités et de patrimoine de l'association.

Il est possible de valoriser les contributions aux tarifs du personnel de remplacement.
Les contributions volontaires sont un élément essentiel de la spécificité des associations. La valorisation présente un intérêt pour :

- *démontrer l'autofinancement d'une partie de l'activité,*
- *souligner le dynamisme de l'association en mettant en exergue sa capacité à mobiliser des bénévoles,*
- *évaluer le poids financier du bénévolat.*

D'après la réglementation comptable, si ces contributions présentent un caractère **significatif**, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe sur leur nature et leur importance.
Les contributions volontaires pour l'ensemble des membres de l'association ayant un rôle actif dans l'hypothèse ne présentent pas un caractère significatif.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PAR LA COMMUNE DE SAINT JULIEN

L'association dispose par le biais de la convention conclue le 9 juin 2012 avec la commune de Saint Julien d'une mise à disposition de bureaux sis 1 rue Jean-Jacques ROUSSEAU à Saint Julien.
Pour la CNCC, la subvention en nature désigne une aide financière prélevée sur un budget public et se traduit par un apport de fonds.
Pour l'administration, la mise à disposition d'un logement à une association valorisable dans les comptes de l'association, emporte application de toutes les dispositions spécifiques aux associations.

L'inscription en comptabilité consiste à enregistrer à la fois les contributions en comptes de classe 861 et au pied du compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature ».
D'après la réglementation comptable, la contribution présentant un caractère significatif (6 000 €) fait l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur sa nature et son importance.

Deux options demeurent possibles :

- la valorisation uniquement dans l'annexe pour 6 000 €,
- la valorisation dans le compte de résultat, l'annexe indiquant en l'espèce les méthodes de quantification et de valorisation des contributions volontaires.

Cette seconde solution garantit une information financière complète à l'endroit des différents tiers.

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont totalement amortis et correspondent à notre quote-part dans la construction des locaux dans lesquels nous exerçons notre activité.

Immobilisations corporelles
Acquisitions de matériels

LISTE DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS V.23298

Entrée du 01/01/2025 au 31/12/2025 *En Euro*

Dossier : 001 - Solidarité Emploi Service — Compte 21540000 au 21870000
Norme : Fiscale — N° Immo à

N°	Libellé	Amortissement Début	Qté	Mode	Durée	Date Acq	Mtt à amortir	Ajusté	Date d'entrée	Type d'entrée
Compte n° : 21540000 Matériels industriels										
250004	DEBROUSSAILLEUSE	05/11/2025	1	L	5	05/11/2025	879,00		05/11/2025	Acquisition
250005	KIT PONCEUSE AVEC ASPIRATEUR	31/12/2025	1	L	5	31/12/2025	2 097,66		31/12/2025	Acquisition
Total * Compte 21540000 Matériels industriels							Nb=2 2 976,66			
Compte n° : 21830000 Matériel de bureau et matériel info										
250001	1 ECRAN SAMSUNG S30GD 24 POUCES	16/04/2025	1	L	3	16/04/2025	89,99		16/04/2025	Acquisition
250002	1 ECRAN SAMSUNG S30GD 24 POUCES	16/04/2025	1	L	3	16/04/2025	89,99		16/04/2025	Acquisition
250003	1 ORDINATEUR PORTABLE LENOVO IDEAPAD	14/04/2025	1	L	3	14/04/2025	700,00		14/04/2025	Acquisition
Total * Compte 21830000 Matériel de bureau et matériel info							Nb=3 879,98			
TOTAL GENERAL							3 856,64			

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et dégagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- Le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Installations et Agencements :	8 à 10 ans L
Matériel de transport :	3 à 5 ans L
Matériel et outillage :	2 à 5 ans L
Matériel informatique :	3 ans L
Mobilier de bureau :	5 ans L

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses est évaluée en fonction des risques identifiés et du potentiel de recouvrement induit.

Informations diverses

Le résultat comptable de l'exercice 2025 est une perte d'un montant de 50 820 euros

Le montant cumulé des salaires des 3 personnes les mieux rémunérées est de 100 420.20 euros

Votes de l'assemblée générale :

1. Le président soumet au vote l'approbation du rapport moral :

2. Le président soumet au vote l'approbation du rapport d'activité :

3. Le président soumet au vote la résolution suivante :

Après avoir obtenu la certification sans réserve des comptes présentés à l'assemblée générale, le commissaire aux comptes approuve dans sa totalité ledit rapport financier pour l'exercice 2025 tel qu'il est présenté, ainsi que le bilan de l'exercice 2025. L'Assemblée approuve, en conséquence, les opérations et les actes de gestion accomplis par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

4. Le président soumet au vote la résolution suivante :

Affection du résultat au report à nouveau du résultat de 50 820 euros.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

NOM	PRENOM	COMMUNE	QUALITE
ZACCARIA	ORNELLA	SAINT-JULIEN	Présidente
VIART	JEAN-MICHEL	SAINT-JULIEN	Chargé de Mission
JOLY	THIERRY	SAINT-JULIEN	Vice-Président
JOLY	CHRISTINE	SAINT-JULIEN	Trésorière
BLASCO	THIERRY	BREVIANDES	Chargé de Mission
SAANOUNI	FATHIA	BREVIANDES	Vice-Présidente
TOMTALA	MARIE HELENE	BREVIANDES	Membre
LALLEMANT	CLAUDE	BREVIANDES	Secrétaire
DUPUIS	VERONIQUE	BREVIANDES	Présidente d'honneur
RAYMOND	ARNAUD	ROSIERES	Chargé de Mission
LEVAIN-LAURENCEAU	NADEGE	ROSIERES	Vice-Présidente
AUGIZEAU	ROLANDE	ROSIERES	Membre
FUHL	MONIQUE	ROSIERES	Membre
DUSACQ	MAXIME	SAINT-GERMAIN	Chargé de Mission
REMIGIUS	MARIE-CHRISTINE	SAINT-GERMAIN	Vice-Présidente
VOGENSTAHL	ROMAIN	SAINT-GERMAIN	Membre
BAGUET	CHANTAL	SAINT-GERMAIN	Membre
GUNDALL	PHILIPPE	BUCHERES	Chargé de Mission
BROQUET	CHANTAL	BUCHERES	Vice-Présidente
DOUINE	DOMINIQUE	BUCHERES	Membre
WARIN	JEAN-MARIE	BUCHERES	Membre

COMPOSITION DU BUREAU 2025

NOMS	PRENOMS	FONCTIONS OCCUPEES
ZACCARIA	*ORNELLA*	Présidente
JOLY	*CHRISTINE*	Trésorière
LALLEMANT	*CLAUDE*	Secrétaire
LEVAIN-LAURENCEAU	*Nadège*	Vice-Présidente
REMIGIUS	*Marie-Christine*	Vice-Présidente
JOLY	*Thierry*	Vice-Président
BROQUET	*Chantal*	Vice-Présidente
SAANOUNI	*Fathia*	Vice-Présidente
BLASCO	*Thierry*	Chargé de Mission
RAYMOND	*Arnaud*	Chargé de Mission
DUSACQ	*Maxime*	Chargé de Mission
VIART	*Jean-Michel*	Chargé de Mission
GUNDALL	*Philippe*	Chargé de Mission

LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET SUIVI PROFESSIONNEL

Assurés en date de l'Assemblée Générale par :

VIENNE Cathy : *Directrice, comptable*	CDI à Temps Plein
BAULARD Gwendoline : *Assistante RH*	CDI à Temps Plein
KAUFFMANN Lucile : *Employée administrative*	CDI à Temps Plein
GAUDIEZ Fabienne : *Conseillère en insertion professionnelle* *Chantiers d'insertion et activité de mise à disposition*	CDI à Temps Plein